

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 10 avril 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-03**

Le conseil académique s'est réuni le 10 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 28 mars 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

4. COMUE CVL – projet stratégique de site.

.....

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6-1 et L. 718-5,  
Vu le décret n°2017-1493 du 25 octobre 2017 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Centre-Val de Loire » (COMUE CVL) et approbation des statuts,  
Vu les statuts de l'université,

**Exposé de l'avis :**

Conformément au code de l'éducation, le conseil académique doit émettre un avis sur le volet commun du contrat pluriannuel d'établissement 2018-2022 de la COMUE CVL, avant approbation par le conseil d'administration du 16 avril 2018.

**Avis soumis au conseil académique :**

- Volet commun du contrat pluriannuel 2018-2022 de la COMUE CVL : projet stratégique de site.

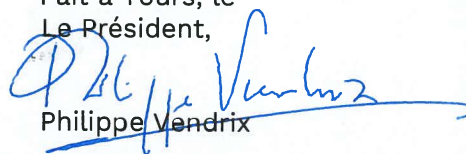
**Après en avoir délibéré, le conseil académique émet l'avis suivant :**

Nombre de membres constituant le conseil :	80
Quorum :	41
Nombre de membres participant à la délibération :	58
Abstentions :	11
Votes exprimés :	47
<b>Pour :</b>	<b>42</b>
Contre :	5

**Pièce jointe :**

- Volet commun du contrat pluriannuel 2018-2022 de la COMUE CVL : projet stratégique de site.

Fait à Tours, le  
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Mis en ligne

Transmise au recteur le :

12 AVR. 2018  
12 AVR. 2018